



Groupe TMX Limitée

Code de déontologie du personnel



VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.^{MD}



Un message de John McKenzie, chef de la direction du Groupe TMX

Le Groupe TMX veille à respecter les normes les plus strictes. Cette exigence joue un rôle crucial dans la réalisation de sa raison d'être, soit d'améliorer les marchés et de favoriser les idées audacieuses. Cette raison d'être sous-tend notre capacité d'exploiter des marchés vigoureux et bien rodés d'une manière conforme à l'intérêt public. Notre vision est d'offrir aux sociétés du monde entier une solution incontournable pour mobiliser des capitaux et mettre à la disposition des négociateurs et des investisseurs une destination privilégiée leur permettant de prospérer.

Réaliser cette vision ne se résume pas à nos actions, mais à notre manière d'agir. Les valeurs et le Code de déontologie du Groupe TMX (le « Code ») sont des outils essentiels pour nous guider et définir les attentes envers notre comportement et nos processus décisionnels. Notre Code repose sur nos valeurs : priorité accordée aux clients, courage et confiance. Nos valeurs nous servent de boussole dans l'exercice de nos activités dans le monde entier, auprès de la clientèle et entre nous, de sorte que nous agissions dans le respect des normes d'intégrité les plus élevées. Elles sont aussi le fondement d'un milieu de travail empreint de respect, de transparence, d'inclusivité et d'équité.

Nous donnons la priorité à nos clients tout en protégeant et en rehaussant la réputation du Groupe TMX, en dénonçant, en confrontant et en signalant les comportements contraires à l'éthique quand ils se produisent, et en traitant chacun avec le respect et la dignité qu'il mérite.

Notre Code repose sur des principes; je vous encourage donc à le lire avec attention, ainsi que les politiques, les normes et les procédures d'entreprise, pour vous assurer de le comprendre, y compris les exigences qui s'appliquent à vous.

L'espoir de TMX est qu'en respectant le Code, son personnel pourra mettre en place une culture performante qui repose sur les valeurs de l'entreprise.

- John

Table des Matières

NOS VALEURS ET NOTRE CODE	OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	COMMENT TMX TRAVAILLE	COMMENT TMX COMMUNIQUE	COMMENT TMX TRAITE LES TIERS	COMMENT TMX PROTÈGE LA CONFIDENTIALITÉ	COMMENT TMX PROTÈGE SES ACTIFS	CONFORMITÉ
Les valeurs et le Code de TMX 4	Objet et champ d'application 6	Dénonciation 8	Marketing, médias sociaux et communications 14	Conflits d'intérêts 17	Confidentialité et protection des renseignements personnels 27	Propriété intellectuelle et productions 34	Rôles et responsabilités 37
Guide de la prise de décisions 5		Respect en milieu de travail 9	Médias sociaux 15	Autre emploi et autres activités professionnelles 18	Sécurité de l'information 30	Protection des ressources et des actifs de TMX 35	Pendant la période d'emploi et par la suite 38
		Équité, diversité et inclusion 10		Autorisation et gestion des contrats 20	Opérations sur valeurs des employés 32		Dérogations, exceptions et dispenses 39
		Résilience et sécurité du milieu de travail et accessibilité 11		Cadeaux, activités récréatives et dépenses 21			
		Gestion des risques et conformité 12		Concurrence et prévention de la fraude 23			
				Mesures anticorruption, comportement équitable et lutte contre le blanchiment d'argent 25			



Les Valeurs et le Code de TMX

Les valeurs du Groupe TMX et notre engagement personnel à les respecter au quotidien nous définissent et régissent nos aspirations. Audacieux et innovants. Collaboratifs et responsables. Respectueux et inclusifs. Les valeurs du Groupe TMX sont les suivantes :



Priorité accordée aux clients

Nous collaborons afin d'offrir l'excellence à nos clients

Nous sommes responsables vis-à-vis de nos clients

Nous plaçons nos clients au cœur de nos actions



Courage

Nous ne craignons pas d'être audacieux et innovants

Nous encourageons et favorisons les discussions franches et l'authenticité

Nous apprenons en tirant les leçons de nos échecs



Confiance

Le respect et l'intégrité sont à la base de nos agissements

La réussite et le bien-être des autres nous tiennent à cœur

Nous sommes inclusifs et favorisons le sentiment

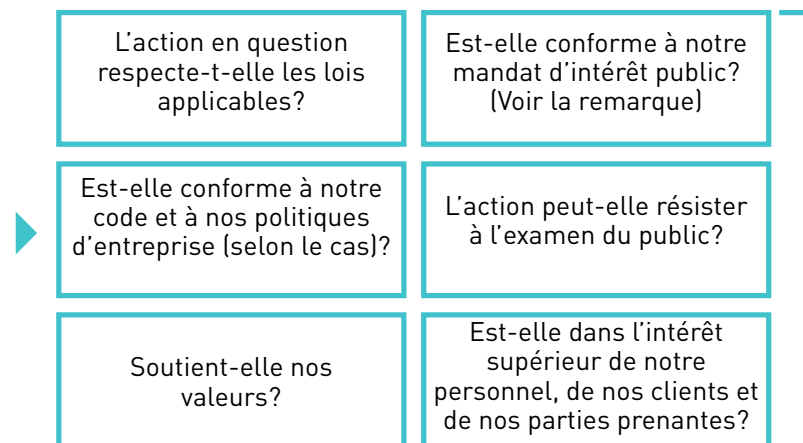
Notre Code de déontologie présente les normes et les comportements qui sont conformes à nos valeurs et à notre mandat d'intérêt public. Il porte aussi sur le soutien et l'autonomisation de notre personnel de manière à favoriser un milieu dans lequel nous sommes tous fiers de travailler. Nous respectons nos valeurs en exerçant notre jugement et en étant conscients de la manière dont les autres perçoivent nos actions. Considérez notre Code comme votre guide pour l'application de nos valeurs, au quotidien, à TMX.

Tous les membres du personnel de TMX sont tenus d'exercer leurs activités de manière équitable, honnête et responsable, de respecter toutes les lois applicables et d'agir en conformité avec nos valeurs. Nous devons tous réaffirmer notre engagement en signant une attestation annuelle de conformité au Code.

Guide de la prise de décisions

Bien entendu, aucun code ne peut prévoir la totalité des situations susceptibles de se présenter dans le cadre de votre emploi. Toutefois, le présent guide de la prise de décisions est un outil que vous pouvez utiliser pendant votre lecture et votre étude du Code afin de vous donner confiance dans le fait d'agir en conformité avec nos valeurs.

Vous êtes incertain quant au comportement à adopter? Ces questions vous guideront dans la prise de décisions difficiles.



Si votre réponse à l'une de ces questions est « non », alors ne la faites pas. L'action en question pourrait avoir des conséquences sérieuses pour vous et pour TMX.

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec votre partenaire d'affaires RH (pour une liste, visitez la page des RH sur [MonTMX](#)) ou, si vous le préférez, vous pouvez aussi parler avec votre gestionnaire ou un membre de l'équipe de la conformité.

REMARQUE : Nous devons maintenir des normes élevées de gouvernance d'entreprise pour éviter des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus relatifs aux objectifs de rentabilité afin d'exercer nos activités de manière conforme à notre mandat d'intérêt public.



Objet et champ d'application

L'objectif de notre Code de déontologie consiste à vous guider et à vous informer de vos responsabilités, à savoir :

- appliquer nos valeurs;
- soutenir notre culture et le mandat d'intérêt public;
- se conformer aux exigences juridiques et réglementaires,

pendant que nous collaborons en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques.

Le présent Code s'applique à tous les membres du personnel de Groupe TMX Limitée et de ses filiales. « Membre du personnel » désigne les employés permanents, contractuels ou en détachement, le personnel temporaire provenant d'agences qui est affecté à long terme, de même que les consultants. « Filiales » désigne les sociétés qui appartiennent en propriété exclusive (directement ou indirectement) à TMX.

Notre Code est la fondation de toutes les politiques d'entreprise de TMX. Chaque membre du personnel a la responsabilité de comprendre le Code et nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise et de s'y conformer. Le Code vise à compléter, mais en aucun cas à remplacer les lois et les règlements applicables à TMX. À cet égard, la disposition la plus restrictive l'emporte s'il y a incompatibilité entre le Code et la législation applicable à TMX.

 Vous pourrez trouver des exemplaires de l'ensemble de nos politiques d'entreprise, y compris le présent Code, sur [MonTMX](#).



NOS VALEURS ET
NOTRE CODE

OBJET ET CHAMP
D'APPLICATION

COMMENT TMX
TRAVAILLE

COMMENT TMX
COMMUNIQUE

COMMENT TMX TRAITE
LES TIERS

COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ

COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ



Notre processus





Dénonciation

Nos valeurs permettent à chacun et à chacune d'entre nous de dénoncer et de poser des questions, de soulever des préoccupations et de signaler, sans crainte de représailles ou de traitement injuste, tout acte répréhensible, notamment :

- une inconduite connue, observée ou présumée ou un acte inapproprié ou contraire à l'éthique;
- un manquement ou manquement potentiel au présent Code ou à nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise;
- une violation ou violation potentielle d'une loi applicable ou d'une obligation ou exigence légale ou réglementaire, y compris celles en vertu d'une décision de reconnaissance.

Si vous avez connaissance, directement ou indirectement, d'un acte répréhensible, il vous incombe de le signaler dans les plus brefs délais. Vous pouvez signaler les actes répréhensibles à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou à tout dirigeant au sein de l'organisation ainsi que de la manière prévue dans la procédure relative à la Politique de dénonciation. Vous pouvez également communiquer avec Clearview. Toute déclaration effectuée auprès de Clearview demeure anonyme, sauf si vous consentez à sa communication ou si vous signalez l'acte répréhensible à un autre membre du personnel de TMX.

Tout membre du personnel de TMX qui reçoit un rapport d'acte répréhensible doit, aussitôt que possible dans les deux jours suivants, le signaler au responsable (ou, si les circonstances ne s'y prêtent pas, au répondant) de ce Code ou de la politique, de la norme ou de la procédure d'entreprise applicable.

- Si l'acte répréhensible a trait à un manquement ou à un manquement potentiel d'une décision de reconnaissance, le membre du personnel qui reçoit un rapport doit en avertir immédiatement le Service des affaires juridiques et le comité de gouvernance et de surveillance réglementaire de TMX. Ces derniers feront enquête sur le manquement réel ou potentiel et, si la décision de reconnaissance applicable les y oblige, en aviseront les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes.

N'attendez pas pour exprimer vos préoccupations : signalez-les dans les plus brefs délais en fournissant autant de détails que possible. Des détails comme la nature de l'acte répréhensible, un renvoi aux sections pertinentes du présent Code de déontologie ou de la politique, de la norme ou de la procédure d'entreprise, la date, les personnes à l'interne ou à l'externe concernées, ainsi que toute incidence réelle ou potentielle de cet acte, sont essentiels à notre compréhension et pour toute enquête.

JOINDRE CLEARVIEW :

Par un site Web sécurisé au **www.clearviewconnects.com** par la poste, à l'adresse suivante : C.P. 11017, Toronto (Ontario) M1E 1N0; par téléphone, aux numéros sans frais ci-dessous dans la langue choisie par l'employé.

Autriche 0800 068707
Canada/États-Unis 855 925-1921 (sans frais) 647 426-5632 (local)
Hong Kong 800 966 034
Singapour 800 492 2394
Chine 400 120 4014
Royaume-Uni 0330 808 4790

La DÉNONCIATION...



donne du **COURAGE** en démontrant que nous encourageons et favorisons les discussions franches et l'authenticité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique de dénonciation et sa procédure sur **MonTMX**.

Respect en milieu de travail

Nous favorisons un milieu inclusif, empreint de respect mutuel et qui adhère à nos valeurs. Nous croyons en l'importance d'un milieu de travail où chacun est traité équitablement et se sent à l'aise d'être authentiquement soi-même.

Lorsque chacun se sent partie prenante d'une équipe et sait que ses idées sont considérées, nos liens se resserrent, nous devenons plus engagés et, de ce fait, plus heureux.

C'est pourquoi nous devons tous nous conduire de manière professionnelle afin de promouvoir l'équité des chances et de rendre impossibles les pratiques discriminatoires, le harcèlement et la violence sous toutes ses formes.

TMX ne tolérera pas le manque de respect, la discrimination, le harcèlement au travail, le harcèlement sexuel au travail ou la violence au travail de quelque nature que ce soit au travail. Si une allégation relative à un manquement à notre Politique sur le respect en milieu de travail est soulevée, TMX la traitera rapidement et de manière délicate en respectant les droits du plaignant et de la personne faisant l'objet de la plainte. Si vous avez connaissance, directement ou indirectement, d'un acte répréhensible relatif au respect dans notre milieu de travail, il vous incombe de le signaler conformément à notre Politique de dénonciation.

Nous partageons la responsabilité de créer et de favoriser un milieu de travail empreint de respect. Nous devons tous réaffirmer cet engagement en signant une attestation annuelle de conformité à la Politique sur le respect en milieu de travail.

**La promotion d'un MILIEU DE TRAVAIL
EMPREINT DE RESPECT...**



favorise la **CONFIANCE** en démontrant que le Groupe TMX est inclusif, qu'il favorise le sentiment d'appartenance et qu'il se soucie de la réussite de chacun.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique sur le respect en milieu de travail et sa procédure sur MonTMX.

Équité, diversité et inclusion

**Vous êtes
partie
intégrante
de TMX**

L'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) constituent une priorité pour TMX. Nous sommes déterminés à prêcher par l'exemple en favorisant une culture d'appartenance équitable, diversifiée et inclusive qui se traduit par des changements positifs pour les gens, les collectivités et les marchés que nous servons. Compte tenu de notre engagement en faveur de l'inclusion, nous avons formé un Conseil d'EDI des membres du personnel chargé d'élaborer notre stratégie d'EDI et d'examiner celle-ci de manière continue. Notre stratégie soutient l'accès équitable aux débouchés et favorise une main-d'œuvre représentative des marchés et des collectivités que nous servons.

À titre de membre du personnel, vous avez la responsabilité de favoriser un milieu de travail inclusif par vos gestes et votre comportement, notamment en faisant preuve de respect pour la diversité des points de vue, en respectant les principes d'équité dans vos interactions et votre prise de décisions et en créant un cadre sûr et accueillant pour vos collègues.

Nous vous invitons à vous familiariser, à titre de membre du personnel, avec la stratégie d'EDI de TMX (affichée dans MonTMX) et les liens de celle-ci à notre stratégie commerciale globale. En outre, nous encourageons tous les membres du personnel à participer et à montrer leur appui à l'EDI en assistant à des activités de formation et à des événements sociaux de célébration, à contribuer aux comités de membres du personnel et aux forums comme notre Conseil d'EDI ainsi qu'à intervenir lorsque vous décelez une occasion de changement positif.

La promotion de l'ÉQUITÉ, de la DIVERSITÉ et de l'INCLUSION...



favorise la **CONFIANCE** en démontrant que le Groupe TMX est inclusif, qu'il favorise le sentiment d'appartenance et qu'il se soucie de la réussite de chacun.

Résilience et sécurité

Le Groupe TMX se soucie de la réussite et du bien-être de chacun, ce qui comprend la promotion et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain pour l'ensemble du personnel ainsi que toute personne qui visite les locaux de TMX ou y travaille. Vous êtes chargé de travailler de manière sûre et sécuritaire et de veiller à ce que vos actions ne mettent pas en danger la santé et la sécurité de vos collègues ou des visiteurs en vous conformant à la Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail. Vous devez prendre part à l'ensemble de nos formations en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence. Vous devez aussi signaler immédiatement tout incident en matière de santé et de sécurité, y compris les risques et les blessures sur les lieux de travail, conformément à la Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail et à la Politique de dénonciation et en informer votre gestionnaire, les Ressources humaines, le Service de sécurité de TMX ou un membre du comité de santé et de sécurité au travail de TMX.

**La promotion, de la SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ et de
l'ACCESSIBILITÉ...**

Accessibilité

Le Groupe TMX s'engage à offrir un environnement de travail accessible à tous, et il reconnaît les avantages qui en découlent. Le Groupe TMX offre l'hébergement à ses candidats, aux membres du personnel, aux clients et à toute personne qui visite TMX ou travaille dans ses locaux. À titre de membre du personnel, vous devez traiter les gens de manière équitable et en leur accordant dignité et respect, d'une manière qui leur permet de maintenir leur indépendance et qui tient compte de leurs besoins en matière d'accessibilité.



favorise la **CONFIANCE** en démontrant que le Groupe TMX est inclusif, qu'il favorise le sentiment d'appartenance et qu'il se soucie de la réussite de chacun.

Pour obtenir
de plus amples
renseignements,
consultez notre
Politique sur la
résilience et la sécurité
en milieu de travail
et notre Politique
d'accessibilité dans
MonTMX.

Gestion des risques et conformité

Le Groupe TMX a établi une approche globale au sein de l'entreprise afin de gérer, à titre d'élément essentiel de ses activités quotidiennes, les risques susceptibles d'avoir une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques. Quand nous avons le courage d'être audacieux et innovants et que nous collaborons pour offrir l'excellence à nos clients, il est inévitable que nous rencontrions des risques en cours de route. À titre de membre du personnel, vous avez la responsabilité de déceler et de gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de vos objectifs et d'en parler avec votre gestionnaire.

Le Groupe TMX favorise et maintient une culture d'intégrité et de conformité en reconnaissant la valeur de ses autorités de réglementation et d'autres parties prenantes et en entretenant des relations solides avec celles-ci. Notre Code de déontologie, nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise sont conçus afin de respecter les lois et les règlements applicables à nos activités (les « exigences »). Le Groupe TMX gère activement la conformité à ces exigences par les processus suivants :

- détermination des exigences et des risques liés à la conformité;
- gestion de la conformité par la mise en œuvre et la mise à jour des mesures de conformité appropriées;
- communication des exigences à notre personnel et formation à ce sujet;
- surveillance de l'efficacité des mesures de conformité actuelles et faire rapport sur celles-ci en vue de promouvoir l'amélioration continue;
- surveillance et suivi de l'évolution des exigences existantes, proposées et nouvelles.

À titre de membre du personnel, vous devez connaître et respecter les exigences applicables. Le manquement à une exigence peut entraîner des pénalités ou des amendes en matière civile, criminelle et réglementaire ou porter atteinte à la réputation de TMX ainsi qu'à celle des personnes concernées. Si vous avez connaissance d'un manquement à une exigence ou soupçonnez un tel manquement (y compris de votre part), vous devez immédiatement le signaler conformément à notre Politique de dénonciation.

La GESTION DES RISQUES et la CONFORMITÉ...



favorisent la **CONFIANCE** en démontrant un respect et une intégrité sans faille

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre [Politique de gestion des risques centrée sur les objectifs](#) et notre [Politique de conformité de l'entreprise dans MonTMX](#).



NOS VALEURS ET
NOTRE CODE

OBJET ET CHAMP
D'APPLICATION

COMMENT
TMX TRAVAILLE

COMMENT TMX
COMMUNIQUE

COMMENT TMX TRAITE
LES TIERS

COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ

COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ



Comment TMX communique



NOS VALEURS ET
NOTRE CODEOBJET ET CHAMP
D'APPLICATIONCOMMENT
TMX TRAVAILLECOMMENT TMX
COMMUNIQUECOMMENT TMX TRAITE
LES TIERSCOMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉCOMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

Marketing, médias sociaux et communications Médias sociaux

Marketing, médias sociaux et communications

Le Groupe TMX place ses clients au cœur de son activité, y compris la manière dont il communique au sujet de ses produits et services. Tout membre du personnel qui communique (y compris par un média social) au nom de TMX doit répondre aux exigences suivantes :

- être un porte-parole autorisé (une personne autorisée à communiquer avec les analystes, les médias et les investisseurs au nom de TMX);
- se conformer à notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés.

De plus, vous devez vous assurer que toutes les communications écrites destinées aux clients, aux autorités de réglementation, au gouvernement, à nos entités ou à d'autres parties prenantes situés dans la province de Québec leur sont fournies en français. Veuillez vous reporter à la Politique relative à la langue française sur MonTMX pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Groupe TMX encourage et favorise les discussions franches et l'authenticité dans l'ensemble de ses communications internes et externes. À titre de membre du personnel, vous représentez TMX dans le cadre de votre travail, mais vous pouvez aussi être considéré comme représentant TMX hors de ce cadre. Parce que la réussite et le bien-être de chacun d'entre nous ainsi que la réussite du Groupe TMX nous tiennent à cœur, vous devez faire preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille lorsque vous parlez de TMX afin de promouvoir et de maintenir votre réputation et celle de TMX. Vous devez vous abstenir de transmettre au nom de TMX des messages électroniques non sollicités à une tierce partie sans le consentement valable du destinataire.

Nous devons aussi protéger la réputation de TMX ainsi que nous conformer à notre mandat d'intérêt public et aux exigences en répondant de manière exacte et uniforme aux demandes des médias, des analystes, des parties prenantes, des investisseurs et du grand public. Si vous recevez une demande externe au sujet de TMX, vous devez l'adresser sans délai à un membre de notre équipe des communications.

Les activités de marketing, les interventions sur les médias sociaux et les communications réalisées de façon responsable...



favorisent **la CONFIANCE** et démontrent que nous sommes **VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS.**



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre **Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés** dans **MonTMX.**



Médias sociaux

Les plateformes de médias sociaux sont devenues des outils de communication fondamentaux qui permettent à TMX d'entretenir un dialogue important avec ses différentes parties prenantes et avec le public. Le Groupe TMX salue l'engagement des membres du personnel relativement aux affaires qu'elle diffuse publiquement elle-même et par ses porte-parole autorisés. Que vous participiez à titre professionnel ou personnel sur les médias sociaux (en utilisant toute forme de média en ligne fondé sur le contenu produit par les utilisateurs, notamment des blogues des médias sociaux comme Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, YouTube, etc.), vous devez faire preuve de jugement et de bon sens. Si vous décidez de publier un texte ou un commentaire au sujet de TMX ou de mentionner la société dans les médias sociaux, vous devez agir en conformité avec nos valeurs et notre Code.

CONTEXTE

Les sociétés internationales et les émetteurs des secteurs de l'énergie et des mines dominent la Bourse de croissance TSX en 2023



DÉFI

Étant donné la publication du rapport, comment réagissent les gens chez TMX?



L'annonce indique que le palmarès TSX Croissance 50 souligne le rôle joué par la première bourse de croissance au Canada dans le soutien à l'accès aux capitaux en contexte économique difficile.



Personnellement, je trouve que nous devrions cesser de nous focaliser sur les sociétés internationales. Nous oublions nos origines et l'importance des sociétés canadiennes!



POURQUOI EST-CE IMPORTANT

Ce message de médias sociaux ne respecte pas nos valeurs, en particulier la confiance, puisque ce membre du personnel n'agit pas avec respect et intégrité envers TMX et que le message n'est pas conforme à la stratégie de TMX.



COMMENT AGIR

Vous ne devriez pas publier ce message. Vous devez vous assurer que votre communication en ligne produit une impression positive de notre réputation auprès de nos collègues, de nos clients et de nos parties prenantes. Nous favorisons la **CONFIANCE** en faisant preuve de respect dans nos actions.

Médias sociaux - ÉTUDE DE CAS



GUIDE DE LA PRISE DE DÉCISIONS

Les messages publiés sur les médias sociaux respectent-ils le Code de déontologie?

Les messages publiés sur les médias sociaux respectent-ils nos valeurs?





NOS VALEURS ET
NOTRE CODE

OBJET ET CHAMP
D'APPLICATION

COMMENT
TMX TRAVAILLE

COMMENT TMX
COMMUNIQUE

COMMENT TMX TRAITE
LES TIERS

COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ

COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

A background image of a city skyline at sunset, with buildings reflected in water. A grid of teal squares is overlaid on the top half of the image.

Comment le Groupe TMX traite avec les tiers



Conflits d'intérêts

Le Groupe TMX collabore pour offrir l'excellence et est responsable envers ses clients et ses parties prenantes. Comme le Groupe TMX place ses clients et l'intérêt du public au cœur de son activité et agit en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille, nous devons éviter les conflits d'intérêts. En règle générale, il se produit un conflit d'intérêts lorsque vos intérêts personnels ou les intérêts d'un membre de votre famille ou d'une personne qui a un lien avec vous ou lorsque vos obligations envers une autre personne ou entité s'opposent ou paraissent s'opposer à vos responsabilités et à vos obligations envers TMX.

Pour réduire au minimum la possibilité de conflit d'intérêts, vous devez éviter ce qui suit :

- toute situation qui vous permettrait, à vous, à un membre de votre famille ou à une personne ayant un lien avec vous, de tirer personnellement un profit découlant de votre poste auprès de TMX (y compris des occasions commerciales ou d'affaires découvertes dans le cadre de votre poste auprès de TMX ou du fait de votre utilisation de renseignements ou de biens de TMX), même si TMX n'est pas lésée;
- toute situation avec un client ou un tiers (y compris un fournisseur) avec lequel vous avez un lien quelconque ;
- une personne employée par une entité qui prévoit de traiter avec TMX, ou une personne liée à une telle entité;
 - une personne qui prévoit de faire affaire avec TMX;
- être, directement ou indirectement, un membre du personnel, un consultant, un associé, un directeur, un mandataire, un responsable, un actionnaire ou un conseiller auprès d'une entreprise qui offre des produits ou des services qui entrent en concurrence d'une manière ou d'une autre avec les produits ou les services offerts par TMX;
 - si cette entreprise est inscrite à la cote d'une bourse, vous ne pouvez détenir plus de 2 % de ses actions en circulation;
- être, directement ou indirectement, un associé, un administrateur, un dirigeant ou un membre du personnel d'un actionnaire de Groupe TMX Limitée si vous participez à la surveillance ou à la gestion de la Bourse de croissance TSX.

Le Groupe TMX a aussi mis en place des mesures en vue d'éviter les situations ou les conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents qui peuvent survenir entre TMX et chacune de ses filiales, de ses divisions commerciales ou de ses fonctions intégrées, notamment des mesures de cloisonnement strictes entre la Bourse de Montréal (la « MX ») et la Division de la réglementation de la MX ainsi qu'entre la MX et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Le terme « personne qui a un lien » est défini à l'article 3 de l'annexe A de notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés dans MonTMX.

Éviter les CONFLITS d'INTÉRÊTS...



favorise la CONFIANCE et démontre que le Groupe TMX est responsable VIS-À-VIS DE SES CLIENTS.



Autre emploi

Nous collaborons pour offrir l'excellence à nos clients en consacrant toute notre attention à nos tâches à TMX pendant les heures de travail. Le Groupe TMX se soucie aussi de la réussite et du bien-être de chacun, ce qui peut comprendre pour vous le fait d'occuper un autre emploi. En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez occuper un autre emploi s'il respecte les conditions suivantes :

- cet emploi n'entre pas en conflit avec votre travail à TMX ni à aucune de ses entreprises et n'est aucunement lié à ce travail (y compris la prestation de services-conseils ou de conseils d'expert);
- cet emploi n'est pas contraire aux intérêts de TMX;
- cet emploi n'est pas auprès d'un actionnaire de Groupe TMX Limitée, si vous participez à la gestion ou à la surveillance de la Bourse de croissance TSX.

Si l'emploi que vous envisagez d'occuper est un tant soit peu relié aux activités de TMX ou à vos responsabilités au sein de TMX, vous devez avant de l'occuper obtenir l'approbation du membre de l'équipe de la haute direction dont vous relevez.

Puis-je accepter un nouvel emploi dans la vente de fonds communs de placement à temps partiel?

La vente de fonds communs de placement entre manifestement en conflit d'intérêts avec votre travail auprès de TMX, quel que soit le moment de l'année ou la période de cette vente. Il s'agit d'un rôle qui va à l'encontre de notre valeur d'accorder la priorité aux clients.



Autres activités professionnelles

Votre réussite et votre bien-être peuvent aussi reposer sur votre pratique d'autres activités professionnelles. Puisque le Groupe TMX place ses clients au cœur de son activité, il doit s'assurer que vos autres activités professionnelles ne nuisent pas à sa capacité à offrir l'excellence à ses clients et à œuvrer dans l'intérêt public.

Si vous avez d'autres activités professionnelles, il vous est interdit de faire ce qui suit sans l'autorisation préalable du membre de l'équipe de la haute direction dont vous relevez et, s'il y a lieu, celle du Service des affaires juridiques :

- siéger à titre d'administrateur ou de membre de la direction d'une société ouverte ou fermée;
- présenter votre candidature en vue d'une élection à une charge publique;
- accepter une rémunération ou des honoraires pour donner une allocution dans un congrès, participer à une table ronde ou rédiger un document si cette tâche est directement liée à vos fonctions auprès de TMX.

Vous devez aussi éviter toute participation directe ou indirecte – financière ou autre – dans une entreprise qui vous permet ou qui permet à un membre de votre famille ou à une personne qui a un lien avec vous de tirer avantage des affaires que cette entreprise fait avec TMX.

En outre, vous ne pouvez pas faire des affaires pour le compte de TMX ni conclure un contrat ou une entente concernant les affaires de TMX avec un membre de votre famille immédiate ou une personne qui a un lien avec vous sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite du membre de l'équipe de la haute direction dont vous relevez.

La sage gestion d'un AUTRE EMPLOI ET D'AUTRES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS...



favorise la **CONFIANCE** et démontre que nous sommes responsables
VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS.



Autorisation et gestion des contrats

Pour atteindre ses objectifs, TMX conclut des contrats de types différents avec diverses contreparties, notamment ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires commerciaux et d'autres personnes.

Chacun de ces contrats doit être géré de manière à accomplir tout ce qui suit :

- TMX touche la valeur attendue du contrat;
- les risques liés au contrat sont décelés, traités et gérés conformément aux politiques de TMX qui s'y appliquent.

Afin d'atteindre ces résultats, le Groupe TMX a mis en place une politique qui établit les exigences relatives à l'autorisation et à la gestion des contrats. Si vous intervenez dans des contrats au nom de TMX, vous devez comprendre les exigences de notre Politique d'autorisation et de gestion des contrats et de sa procédure.

Les exigences comprennent notamment les suivantes :

- s'assurer qu'un propriétaire individuel responsable de la gestion du contrat au quotidien est désigné pour chaque contrat (y compris les modifications ou les renouvellements);
- veiller à ce que le contrat soit examiné par les parties prenantes internes concernées, notamment le Service des affaires juridiques (qui doit examiner tous les contrats répondant aux critères précisés dans la procédure);
- veiller à ce que le contrat soit autorisé (signé) par la personne autorisée à y donner approbation;
- suivre et gérer l'ensemble des obligations prévues au contrat, y compris les dates importantes et les livrables;
- surveiller les risques liés au contrat pour s'assurer qu'ils respectent l'appétence pour le risque de TMX;
- sauvegarder le contrat rempli dans ServiceNow ou dans DocuSign CLM, selon le cas.

Un « contrat » est une promesse qui entraîne des obligations juridiques entre deux ou plusieurs parties et qui peut prendre diverses formes, notamment :

- une entente officielle écrite;
- une entente non officielle, comme un courriel ou une lettre;
- un bon de commande ou un énoncé des travaux;
- une facture (à laquelle les modalités sont jointes);
- des conditions en ligne (p. ex., cliquer pour en indiquer l'acceptation).

La sage GESTION DES CONTRATS...



favorise la **CONFIANCE** et démontre que nous sommes responsables **VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique d'autorisation et de gestion des contrats et sa procédure dans MonTMX.



Cadeaux, activités récréatives et dépenses

Lorsque nos clients, nos fournisseurs ou des tiers remportent un succès grâce à nos actions, il est naturel qu'ils souhaitent exprimer leur gratitude. Cependant, le fait d'accepter un cadeau, une activité récréative ou un autre traitement de faveur peut nuire ou sembler nuire à votre objectivité, votre intégrité, votre loyauté ou à vos responsabilités envers TMX. Cette règle est particulièrement importante lorsque vous traitez avec des émetteurs inscrits à l'une de nos bourses et avec des sociétés qui demandent ce statut.

Il vous est interdit, ainsi qu'aux membres de votre famille et aux personnes ayant un lien avec vous, d'offrir, de donner ou d'accepter un cadeau, un chèque-cadeau, une gratification, de la publicité, un avantage, une activité récréative, un paiement illicite, un rabais ou un autre traitement de faveur de la part de personnes qui ont un lien avec une entité qui fait affaire avec TMX ou pourrait faire affaire avec elle. Vous ne devez en aucun cas accepter un cadeau en argent ou sous forme de chèque ou de titres, quelle qu'en soit la valeur.

Il vous est permis de donner ou d'accepter un cadeau ou une activité récréative de valeur limitée (généralement 500 \$ CA ou moins) d'une personne qui fait affaire avec TMX ou pourrait faire affaire avec TMX conformément aux pratiques commerciales généralement reconnues, si ce cadeau ou cette activité récréative répond aux critères suivants :

- ne contrevient à aucune loi;
- n'est pas offert en vue d'obtenir un traitement de faveur;
- n'est pas extravagant;
- ne porterait pas atteinte à votre réputation ni à celle de TMX si les faits s'y rapportant étaient rendus publics;
- ne crée pas une impression de favoritisme, que le cadeau ou l'activité récréative soient reliés ou non au travail.

Remarque : Si la valeur du cadeau dépasse 500 \$ CA, celui-ci doit au préalable avoir fait l'objet d'une autorisation écrite de votre gestionnaire.

Si vous engagez des dépenses dans le cadre de vos fonctions et souhaitez en être remboursé, vous devez veiller à ce que ces frais soient raisonnables, pertinents et conformes à notre Politique sur l'autorisation des dépenses et des budgets.

Le fait de décliner d'importants CADEAUX OU ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES...



favorise la **CONFIANCE** et démontre du **COURAGE**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique sur l'autorisation des dépenses et des budgets](#), la [Politique sur les frais de représentation et les voyages d'affaires](#) et la [Politique en matière de déclaration fiscale de TMX – Codification des dépenses courantes dans MonTMX](#).

NOS VALEURS ET
NOTRE CODEOBJET ET CHAMP
D'APPLICATIONCOMMENT
TMX TRAVAILLECOMMENT TMX
COMMUNIQUECOMMENT TMX TRAITE
LES TIERSCOMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉCOMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

Conflits d'intérêts

Autre emploi et autres activités professionnelles

Autorisation et gestion des contrats

Cadeaux, activités récréatives et dépenses

Concurrence et prévention de la fraude

Mesures anticorruption, comportement équ...

Cadeaux, activités récréatives et dépenses

Dans certaines situations, il est possible de donner ou d'accepter des cadeaux ou des activités récréatives du moment que ceux-ci respectent les pratiques commerciales généralement reconnues de TMX. Toutefois, vous ne devez en aucun cas accepter un cadeau en argent ou sous forme de chèque ou de titres, quelle qu'en soit la valeur. Étant donné qu'il est impossible d'énumérer toutes les situations éventuelles, il vous incombe de vérifier si le cadeau ou l'activité récréative déroge aux pratiques commerciales généralement reconnues de TMX. Dans le doute, veuillez communiquer avec votre supérieur.

CONTEXTE

Vous avez réalisé une importante initiative pour un client.

DÉFI

En témoignage de l'appréciation du client pour le travail que vous avez accompli, vous êtes invité à une activité (d'une valeur de 450 \$) dans la loge de l'entreprise au Centre Bell pour souligner votre réussite partagée.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT

Le cadeau peut ne pas respecter nos valeurs, en particulier le courage, puisqu'il peut donner une impression de favoritisme.

COMMENT AGIR

Vous pouvez accepter ce cadeau pour les raisons suivantes : sa valeur pécuniaire est inférieure à 500 \$ CA; il n'a pas été offert en vue d'obtenir un traitement de faveur; il ne porterait pas atteinte à la réputation de TMX s'il était rendu public; il respecte les pratiques commerciales généralement reconnues.

Favoriser la **CONFIANCE** signifie éviter les avantages qui procurent un privilège indu. Nous faisons preuve de **COURAGE** en résistant à la tentation de gain personnel.

Cadeaux, activités récréatives et dépenses - ÉTUDE DE CAS

GUIDE DE LA PRISE DE DÉCISIONS

Le cadeau est-il conforme à notre Code de déontologie et à nos politiques d'entreprise (selon le cas)?

Cette action peut-elle résister à l'examen du public?



Concurrence

TMX appuie la protection et la promotion de la concurrence qui stimule l'innovation et protège les consommateurs, les entreprises et l'économie; elle s'engage à exercer ses activités de manière intègre et entièrement conforme au droit sur la concurrence applicable. À titre de membre du personnel, vous ne devez vous livrer à une conduite susceptible d'empêcher ou de réduire la concurrence, ni discuter d'une telle conduite. Vous devez faire preuve d'une grande prudence lorsque vous traitez avec d'autres employeurs et des concurrents actuels ou éventuels de TMX, y compris lors des rencontres d'associations sectorielles ou professionnelles ou d'autres événements. En particulier, vous devez vous abstenir de discuter d'une entente, de conclure, de modifier ou renouveler une entente ou d'échanger de l'information au sujet de ce qui suit :

- contrôler ou fixer le prix de vente des produits ou les autres conditions de vente;
- attribuer ou répartir des clients ou des marchés;
- contrôler ou réduire l'offre de produits;
- fixer ou contrôler les salaires, la rémunération ou d'autres conditions de travail;
- s'abstenir de solliciter ou d'embaucher des membres du personnel d'un autre employeur.

Nous avons tous l'obligation de comprendre les exigences du droit de la concurrence qui s'appliquent à TMX et d'éviter toute conduite pouvant donner la moindre impression de pratiques commerciales injustes ou anticoncurrentielles. Si vous pensez qu'une situation pourrait contrevenir aux lois sur la concurrence, consultez le Service des affaires juridiques.

Voici quelques exemples d'activités qui peuvent donner lieu à un enjeu juridique en matière de concurrence :

- des soumissions concertées (c.-à-d. s'entendre pour ne pas présenter de soumission, retirer une soumission ou présenter une soumission faite par entente avec une autre personne);
- un échange de renseignements commerciaux (par exemple, l'établissement d'un prix) avec un concurrent;
- des ventes liées (c.-à-d. lier l'achat d'un produit à l'achat d'un autre produit);
- le refus de fournir un produit selon les conditions normales du commerce;
- le fait de subordonner la fourniture d'un produit à l'engagement du client de négocier uniquement ce produit;
- des ententes avec des fournisseurs, des clients ou des concurrents qui pourraient avoir pour effet de diminuer ou d'empêcher la concurrence, ou une conduite ayant un effet similaire;
- des énoncés faux ou trompeurs dans le cadre de la mise en marché ou de la promotion d'un produit ou service.

À compter du 23 juin 2023, il est illégal au Canada pour un employeur (y compris TMX) de s'entendre avec un autre employeur afin de s'abstenir d'embaucher ou d'essayer d'embaucher des membres du personnel de l'autre. Cela signifie que les membres du personnel peuvent passer librement d'un employeur à un autre, sans aucune ingérence de la part des employeurs. La définition de cette infraction criminelle est très large, puisqu'elle s'applique aux ententes informelles et peut être déduite d'un partage d'information ou d'une surveillance de l'information. Bien qu'il n'y ait aucun effet rétroactif sur les ententes non conformes qui sont résiliées ou qui expirent avant le 23 juin 2023, la réaffirmation par voie de modification ou le renouvellement de ces contrats après cette date pourrait constituer une infraction criminelle. Veuillez consulter le Service des affaires juridiques avant de prendre part à des discussions ou de négocier des dispositions de non-sollicitation ou de non-débauchage avec un tiers.

NOS VALEURS ET
NOTRE CODEOBJET ET CHAMP
D'APPLICATIONCOMMENT
TMX TRAVAILLECOMMENT TMX
COMMUNIQUECOMMENT TMX TRAITE
LES TIERSCOMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉCOMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

Conflits d'intérêts

Autre emploi et autres activités professionnelles

Autorisation et gestion des contrats

Cadeaux, activités récréatives et dépenses

Concurrence et prévention de la fraude

Mesures anticorruption, comportement équ...

Prévention de la fraude

La fraude porte atteinte à nos valeurs, et en particulier à notre engagement collectif de respecter la loi et d'agir avec un respect et une intégrité sans faille. TMX s'engage à maintenir l'intégrité de ses dossiers et de ses comptes financiers ainsi qu'à effectuer la publication intégrale, juste, exacte et en temps opportun de ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et d'autres renseignements en conformité avec les lois applicables.

À titre de membre du personnel, vous avez accès aux bureaux, aux systèmes et à de l'information de TMX qui ne sont pas à la disposition de nos clients, des parties prenantes, des investisseurs ou du public. Vous devez :

- utiliser votre droit d'accès uniquement pour vous acquitter de vos fonctions de membre du personnel;
- vous conformer au système de contrôle interne de TMX en tout temps.

Par « fraude », on entend une tromperie, une déclaration inexacte, une omission ou un détournement intentionnels visant généralement l'obtention d'un avantage personnel injuste ou illégal. Cette notion comprend notamment la déformation, la suppression ou la falsification de documents financiers ou d'autres documents par un ou plusieurs membres du personnel ou par des tiers.

La promotion de la **CONCURRENCE** et la prévention de la **FRAUDE**...



favorisent la **CONFIANCE** et démontrent notre responsabilité **VIS-À-VIS DES CLIENTS.**



favorisent la **CONFIANCE** en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique sur la concurrence](#) et la [Politique en matière de fraude](#) dans [MonTMX](#).



Mesures anticorruption et comportement équitable

Le Groupe TMX exerce ses activités de manière honnête et éthique, sans recourir à des manœuvres frauduleuses ou à la corruption pour obtenir un avantage indu. TMX est déterminé à faire preuve de professionnalisme, d'équité et d'intégrité dans l'ensemble de ses opérations partout où l'entreprise exerce ses activités. TMX s'est également engagé à implanter et à mettre en application des mécanismes efficaces visant à prévenir la corruption.

Vous ne devez pas offrir ou accepter de pot-de-vin ou profiter d'un avantage indu sur quiconque par une manipulation, une dissimulation, un abus d'information privilégiée, la déformation des faits ou toute autre pratique commerciale déloyale ou illégale.

« Pot-de-vin » s'entend de tout avantage financier ou d'une autre nature offert ou donné à :

- quiconque afin de le persuader de remplir ses tâches de manière inappropriée ou de le récompenser d'avoir agi d'une telle manière;
- un fonctionnaire dans l'intention d'influencer sa conduite dans l'exercice de ses fonctions.

Le signalement de la CORRUPTION et du BLANCHIMENT D'ARGENT...

Lutte contre le blanchiment d'argent

Étant donné que TMX exerce ses activités en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille, vous devez connaître et respecter les lois et les règlements applicables en matière de lutte au blanchiment d'argent, au terrorisme et aux sanctions dans les régions du monde où TMX exerce ses activités (les « lois contre le blanchiment d'argent »). À titre de membre du personnel, vous devez :

- faire preuve de vigilance et poser des questions;
- recueillir tous les renseignements pertinents;
- ne fournir aucun service ou conseil contraire aux lois contre le blanchiment d'argent;
- n'aider aucun client ou émetteur inscrit à se soustraire à une exigence des lois contre le blanchiment d'argent.

Si vous découvrez une opération inhabituelle ou douteuse, que vous avez connaissance de corruption, de manœuvre déloyale ou de violation des lois contre le blanchiment d'argent ou que vous soupçonnez de telles pratiques, vous devez signaler ce fait sans délai en conformité avec notre *Politique de dénonciation*. Toutefois, vous ne devez informer de vos soupçons aucune des personnes impliquées dans ces crimes puisque cela pourrait les alerter.



favorisent la **CONFIANCE** en démontrant un respect et une intégrité sans faille.



NOS VALEURS ET
NOTRE CODE

OBJET ET CHAMP
D'APPLICATION

COMMENT
TMX TRAVAILLE

COMMENT TMX COMMUNIQUE

COMMENT TMX TRAITE
LES TIERS

COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ

COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

A background image of a city skyline at night, with lights reflecting on the water. A semi-transparent dark blue rectangle is overlaid on the image, containing the title text. Above the rectangle, there is a decorative pattern of small teal and white squares.

Comment TMX protège la confidentialité



Confidentialité

La confiance dans les marchés des capitaux dépend de nos actions; c'est pourquoi nous devons agir en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille. Nous sommes responsables de la sécurité de l'information confidentielle de TMX et des tiers qui nous est confiée. « Renseignement confidentiel » désigne les renseignements inconnus du public qui entrent en votre possession ou dont vous avez connaissance parce que vous êtes un membre du personnel, ce qui comprend les renseignements relatifs aux activités, aux produits et aux services, aux clients et aux fournisseurs passés, présents ou éventuels, aux ressources humaines, aux litiges, à la recherche, aux inventions, aux processus, aux dessins, au marketing, aux renseignements exclusifs (au sens donné à ce terme ci-dessous), aux renseignements personnels (au sens donné à ce terme ci-dessous) et les renseignements de TMX qui seraient considérés comme confidentiels par une personne raisonnable dans les circonstances. « Renseignements exclusifs » désigne les renseignements inconnus du public ou l'information non communiquée que TMX veut tenir confidentiels parce qu'ils sont essentiels à ses activités, notamment les secrets commerciaux.

Vous devez continuer à respecter la confidentialité de l'ensemble des renseignements confidentiels et des renseignements exclusifs pendant la durée de votre emploi auprès de TMX et après la cessation de celui-ci. Afin de protéger la réputation de TMX, qui respecte les normes de déontologie les plus élevées, vous ne devez profiter ni donner l'impression de profiter d'aucun renseignement confidentiel. Vous avez la responsabilité de la sécurité des renseignements personnels qui vous sont confiés; vous devez donc les protéger de manière raisonnable contre un accès non autorisé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la Politique de protection des renseignements personnels, la Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initié, la Politique de sécurité de l'information et la Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail sur [MonTMX](#).

Si vous avez connaissance d'un manquement aux obligations de respect de la protection des renseignements personnels, vous devez communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels de TMX.

NOS VALEURS ET
NOTRE CODEOBJET ET CHAMP
D'APPLICATIONCOMMENT
TMX TRAVAILLECOMMENT TMX
COMMUNIQUECOMMENT TMX TRAITE
LES TIERS**COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ**COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

Confidentialité et protection des renseignements personnels

Sécurité de l'information

Opérations sur valeurs des employés

Protection des renseignements personnels

Le Groupe TMX est déterminé à traiter les renseignements personnels qui sont collectés, utilisés ou communiqués par TMX en conformité avec les lois applicables. « Renseignements personnels » désigne les renseignements sur des personnes physiques identifiées ou identifiables, y compris les membres du personnel. Vous devez maintenir la confidentialité de tous les renseignements personnels et ne communiquer ceux-ci que dans la mesure permise par les lois applicables.



Vous devez étudier la [Politique de protection des renseignements personnels](#) pour vous assurer de comprendre ses exigences en ce qui a trait au traitement des renseignements personnels, y compris quant à l'obtention du consentement ainsi qu'aux restrictions entourant la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels conformément aux lois applicables.

La protection de la **CONFIDENTIALITÉ ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS** ...



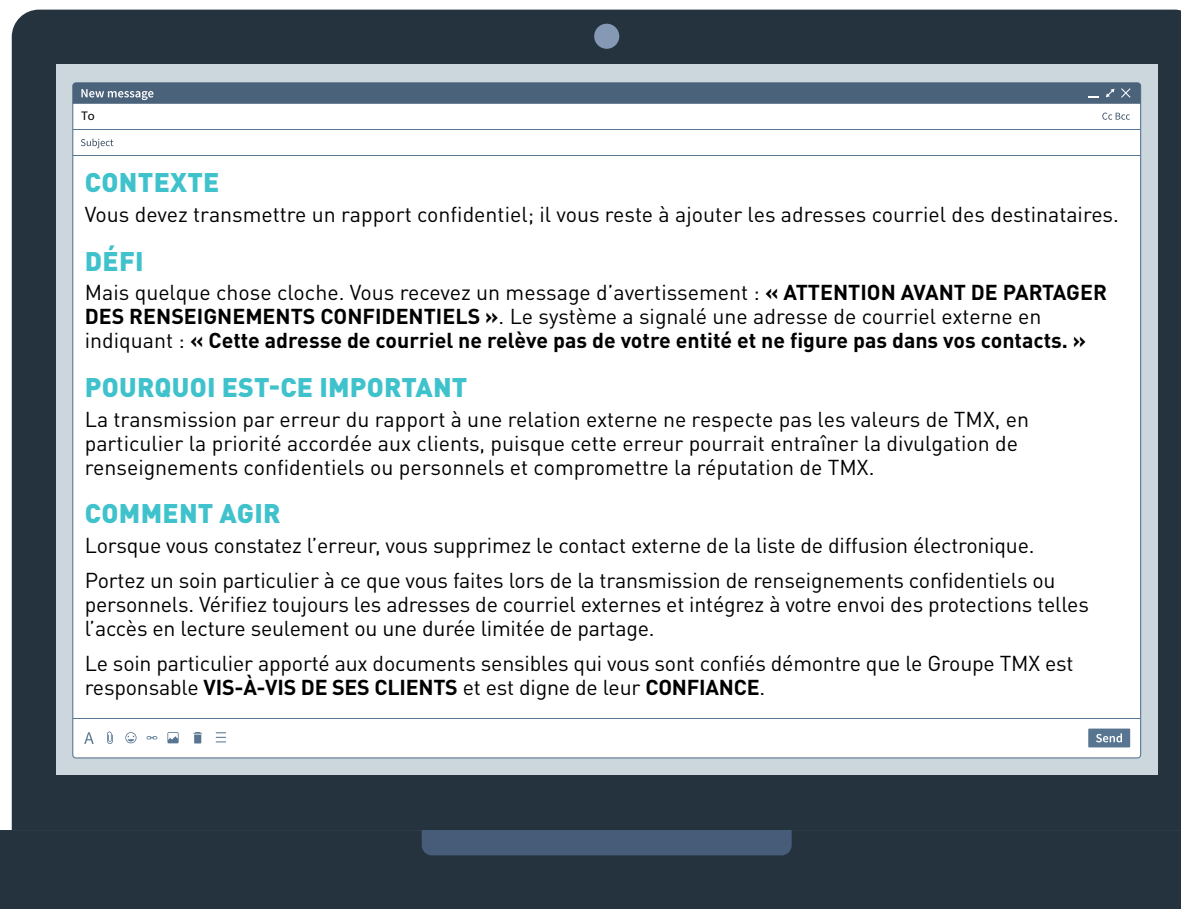
favorise la **CONFIANCE** et démontre que le Groupe TMX est responsable **VIS-À-VIS DE SES CLIENTS.**



Confidentialité et protection des renseignements personnels - ÉTUDE DE CAS

Confidentialité et protection des renseignements personnels

Tous les renseignements et les documents mis à votre disposition à titre de membre du personnel de TMX doivent être tenus confidentiels, même après la cessation de votre emploi auprès de TMX. En raison de l'importance de la confiance du public dans l'intégrité du marché et afin de protéger la réputation de TMX, il est primordial que vous ne tiriez pas avantage de renseignements confidentiels mis à votre disposition dans le cadre de vos fonctions au sein de TMX, et que vous ne donniez pas cette impression. Vous devez traiter tout renseignement personnel utilisé ou recueilli par TMX ou communiqué à TMX en conformité avec les lois applicables.



GUIDE DE LA PRISE DE DÉCISIONS

Cette action sert-elle l'intérêt supérieur de notre personnel, de nos clients et de nos parties prenantes?

Cette action peut-elle résister à l'examen du public?



Sécurité de l'information

La réputation et la réussite de TMX dépendent de la protection des renseignements relatifs à ses activités et à sa clientèle, qu'il s'agisse de renseignements confidentiels, personnels ou exclusifs. À titre de membre du personnel, vous devez vous conformer au Code ainsi qu'à toute politique, norme et procédure d'entreprise régissant l'accès et l'utilisation des systèmes, des réseaux, des applications, des logiciels, des ordinateurs, des appareils portatifs (y compris les téléphones mobiles ou cellulaires, les tablettes, etc.) (collectivement, les « systèmes ») ainsi que de tous les messages, les données et l'information créés, partagés, transmis et stockés (sur tous les types de médias, peu importe le support de stockage ou le moyen de transmission) au moyen de tous ces systèmes.

Plus particulièrement, vous devez :

- vous abstenir de discuter ou de divulguer des renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels de TMX ou de l'un de ses clients, ses fournisseurs, ses autorités de réglementation ou ses partenaires commerciaux à des personnes ou en présence de personnes qui n'auraient sinon pas accès à ces renseignements, à nos bureaux et à l'extérieur (y compris en télétravail de la maison);
- vous abstenir de télécharger ou d'utiliser des applications, des logiciels ou des outils non approuvés (y compris des logiciels de traduction en ligne gratuits) à des fins professionnelles, car ceux-ci peuvent permettre à des parties non autorisées de conserver, de stocker, d'utiliser et de divulguer des renseignements confidentiels de TMX;
- vous abstenir de téléverser, de stocker ou d'envoyer des renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels au moyen d'un service en ligne partagé, infonuagique ou utilisant l'intelligence artificielle qui n'est pas approuvé par TMX; faire preuve de vigilance et signaler au Bureau de la sécurité de l'information (le « BSI ») de TMX les menaces à la sécurité que vous rencontrez et les incidents qui surviennent dans le cadre de l'utilisation du courriel ou de la navigation dans Internet;
- prendre part aux programmes de formation et de sensibilisation établis par le BSI.

À moins d'interdiction, vous avez le droit d'utiliser les téléphones, les ordinateurs, les systèmes de courrier électronique et l'accès Internet de TMX à des fins personnelles si cette utilisation est occasionnelle, raisonnable et conforme aux valeurs, au Code de déontologie et à la Politique sur le respect en milieu de travail de TMX ainsi qu'aux lois applicables. Toutefois, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à la protection des renseignements personnels dans ce contexte. TMX peut, à tout moment et sans avis, surveiller, enregistrer et signaler votre utilisation de tout système, y compris, sans s'y limiter, l'envoi et la réception de courriels, l'accès à Internet et le transfert de fichiers.

N'oubliez pas que vous ne devez téléverser, stocker et partager les fichiers qu'au moyen de services infonuagiques externes approuvés par TMX.



Sécurité de l'information continue

Si vous avez besoin d'utiliser un logiciel, une application ou un outil non approuvé par TMX à des fins professionnelles, vous devez consulter le BSI et obtenir les approbations nécessaires avant l'activation ou le téléchargement. Si vous avez besoin de services de traduction, veuillez communiquer avec l'équipe des Services linguistiques. Lorsque vous utilisez des appareils personnels, une démarche aussi appelée « prenez vos appareils personnels » (ou « PAP »), ceux-ci doivent respecter certains critères de base : l'utilisation de mots de passe pour y accéder, le maintien à jour de solutions de sécurité (p. ex. un antivirus) offertes pour ces appareils et l'utilisation de l'authentification à deux facteurs pour l'accès au réseau, aux applications ou aux données de TMX.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique de sécurité de l'information](#) et les [Politiques de gestion des données](#) sur [MonTMX](#).

La protection de la SÉCURITÉ DE L'INFORMATION...



favorise la **CONFIANCE** et démontre que le Groupe TMX est responsable **VIS-À-VIS DE SES CLIENTS.**



Opérations sur valeurs des membres du personnel

TMX étant au centre des marchés financiers canadiens, nous devons nous efforcer de maintenir notre réputation en matière de respect des normes juridiques et éthiques les plus élevées. Nous imposons certaines conditions aux opérations sur valeurs de tous les membres du personnel pour éviter de produire l'impression que vous bénéficiez d'un traitement préférentiel ou que vous avez utilisé (ou pourriez avoir utilisé) votre position à titre de membre du personnel pour obtenir des renseignements, un traitement de faveur ou des occasions de placement qui ne sont pas offertes de manière générale au public.

Si vous êtes un membre du personnel de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX, un dirigeant de Groupe TMX Limitée ou un membre du personnel désigné ou un membre du personnel de la Compagnie Trust TSX, vous êtes assujéti à des restrictions relatives aux opérations sur valeurs qui sont énoncées en détail dans notre [Politique en matière d'opérations sur valeurs à l'intention des employés](#).

Mes opérations sur actions personnelles n'auront aucun effet sur le marché. Qu'y a-t-il de mal à me servir de ce que j'ai appris au travail sur les dossiers clients pour faire des placements?

En substance, il s'agit d'un délit d'initié, une pratique contraire à la déontologie et à la loi. Ainsi, si vous commettez un délit d'initié, vous devez être prêt à en subir les conséquences, qui peuvent consister en des poursuites au criminel ou au civil ainsi qu'en votre congédiement.

Information occasionnelle, confidentialité et opérations d'initié

Étant donné que TMX est une société cotée en bourse, elle doit se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles boursières applicables. Chaque membre du personnel est responsable de la préservation et de la protection de la confidentialité de l'information importante inconnue du public de TMX. Puisque vous devez aussi respecter toutes les lois applicables, cette consigne vise aussi les opérations d'initiés et la communication d'information privilégiée.

Selon votre fonction, vous pouvez avoir des responsabilités supplémentaires relativement à la communication occasionnelle d'information importante pour prévenir la communication sélective d'information importante aux analystes, aux investisseurs institutionnels et individuels et aux professionnels du marché. Seuls les porte-parole autorisés sont autorisés à communiquer au nom de TMX.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique en matière d'opérations sur valeurs à l'intention des employés](#) et la [Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initié sur MonTMX](#).



NOS VALEURS ET
NOTRE CODE

OBJET ET CHAMP
D'APPLICATION

COMMENT
TMX TRAVAILLE

COMMENT TMX COMMUNIQUE

COMMENT TMX TRAITE
LES TIERS

COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ

COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

A nighttime photograph of a city waterfront. In the foreground, several boats are docked along a stone pier. The water reflects the warm lights from the buildings and streetlights. In the background, a large, historic church with a tall, illuminated spire stands prominently. The sky is dark, and the overall scene is lit with a mix of warm yellow and cool blue tones.

Comment TMX protège ses actifs



Propriété intellectuelle et productions

À TMX, avoir le courage de l'audace et de l'innovation est au cœur de nos activités. À titre de membre du personnel, vous êtes susceptible de développer ou de contribuer au développement d'une vaste gamme de documents pour TMX. Certaines de ces productions peuvent aussi donner lieu à des droits de propriété intellectuelle comme des secrets industriels, des droits d'auteur, des marques déposées et des brevets. Toute propriété intellectuelle produite dans le cadre du travail à TMX appartient à TMX et y demeure après la cessation de votre emploi à TMX. Cela signifie que vous convenez par les présentes de céder tout droit (y compris les droits de propriété intellectuelle) sur les productions à TMX et consentez à ce que TMX les modifie.

Afin de protéger les productions et les droits de propriété intellectuelle de TMX, vous devez :

- informer rapidement TMX de toute production de votre part ou à laquelle vous avez contribué;
- signer tous les documents nécessaires et aider TMX à obtenir les droits de propriété intellectuelle, y compris les demandes de droit d'auteur, les marques déposées et les brevets dans tous les territoires;
- aider TMX à défendre, à protéger et à faire respecter tout droit de propriété intellectuelle actuel ou éventuel (y compris l'aider dans toute réclamation ou tout litige);
- utiliser les productions et les droits de propriété intellectuelle de TMX uniquement dans le cadre des fonctions de votre emploi et dans la mesure permise par les politiques de TMX;
- ne pas permettre que les productions et les droits de propriété intellectuelle de TMX soient utilisés par d'autres sans l'approbation préalable de TMX.

Les présentes dispositions sont tributaires des lois applicables du territoire dans lequel vous êtes employé et ne limitent ni ne réduisent aucune des obligations qui vous incombent aux termes de votre contrat de travail.

Nous avons aussi un rôle à jouer pour nous assurer de respecter les droits de tiers. Vous devez veiller à ce que TMX n'utilise pas la propriété intellectuelle de tiers (par exemple, un logiciel, une vidéo, de la musique, un document ou d'autres éléments matériels) sans l'approbation préalable de ces tiers.

Les productions comprennent notamment les découvertes, inventions, améliorations, processus, formules, idées, appareils, marques de commerce, œuvres de l'esprit, notes, registres, rapports, croquis, plans, données, dossiers, analyses, savoir-faire, méthodes, dessins, techniques, logiciels, travaux de recherche et développement, documents, présentations et autres éléments matériels ou immatériels, que ces productions constituent ou non des renseignements confidentiels ou qu'elles soient ou non protégées par les lois sur la propriété intellectuelle applicables.

La protection de la **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** de TMX...



renforce la **CONFIANCE** en protégeant notre avantage concurrentiel.



Protection des ressources et des actifs de TMX

Les ressources et les actifs du Groupe TMX nous permettent d'être audacieux et d'innover, mais nous devons les utiliser avec un respect et une intégrité sans faille afin de protéger la réputation de TMX. Il vous incombe de protéger les ressources et les actifs que TMX vous fournit, de les utiliser de manière appropriée et efficiente à des fins professionnelles légitimes, ainsi que d'éviter un usage inapproprié qui contrevient aux politiques d'entreprise, nuit à la productivité ou accroît les coûts de TMX. Les ressources, les actifs et les biens de TMX doivent notamment être protégés contre la perte, la destruction et la cession, contre l'accès, l'utilisation ou la modification indus ainsi que contre le prêt ou la vente en l'absence de l'autorisation appropriée.

Voici quelques exemples d'utilisations inappropriées :

- consulter des sites Web ou des applications ou distribuer du matériel offensant ou à caractère sexuel (notamment la diffusion de matériel ou la publication de commentaires sur des médias sociaux) qui sont susceptibles de porter atteinte à l'image de TMX;
- désactiver ou contourner un dispositif de sécurité sur un ordinateur de TMX ou un autre ordinateur utilisé pour accéder à distance aux installations de TMX;
- installer un logiciel non autorisé, y compris un logiciel qui viole des droits de propriété intellectuelle ou des droits d'auteur, sur un ordinateur de TMX;
- accéder à distance aux installations de TMX sans signature antivirus à jour ou en utilisant sciemment un appareil vulnérable ou un ordinateur infecté;
- contourner délibérément des mesures de sécurité mises en place pour accéder à des contenus externes interdits;
- utiliser des actifs de TMX à des fins politiques sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du membre de l'équipe de la haute direction de TMX (notamment les contributions directes ou indirectes à un parti politique, à un comité électoral, à un groupe mis sur pied à des fins politiques, à un candidat à une élection ou à une personne occupant un poste au sein d'un gouvernement);
- utiliser le réseau de TMX pour accéder à un ordinateur, à un réseau ou à des données sans autorisation ou d'une façon qui va au-delà de l'autorisation détenue à quelque fin que ce soit.

Nous utilisons les ressources de TMX pour gérer nos activités et continuer d'accorder la **PRIORITÉ À NOS CLIENTS**. Pour protéger nos actifs, veiller à ce que les systèmes soient utilisés uniquement de manière conforme au présent Code de déontologie et maintenir un environnement de travail sûr, nous nous réservons le droit de fouiller notre propriété, d'examiner et de surveiller vos communications électroniques, l'usage que vous faites du téléphone, de l'ordinateur ou d'autres appareils, des classeurs, des bureaux et des locaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique de sécurité de l'information](#), la [Politique sur l'utilisation acceptable](#) et les [politiques de gestion des données](#) connexes sur [MonTMX](#).

La protection des RESSOURCES et des ACTIFS de TMX...



favorise la **CONFIANCE** et démontre que le Groupe TMX est responsable **VIS-À-VIS DE SES CLIENTS**.



NOS VALEURS ET
NOTRE CODE

OBJET ET CHAMP
D'APPLICATION

COMMENT
TMX TRAVAILLE

COMMENT TMX TRAITE
COMMUNIQUE

COMMENT TMX TRAITE
LES TIERS

COMMENT TMX PROTÈGE
LA CONFIDENTIALITÉ

COMMENT TMX PROTÈGE
SES ACTIFS

CONFORMITÉ

A wide-angle photograph of the Vancouver cityscape, showing a dense urban area with numerous high-rise buildings. In the background, there are large, forested mountains under a sky with soft, pinkish clouds, suggesting a sunrise or sunset. The foreground is filled with green trees.

Conformité

Rôles et responsabilités

MEMBRES DU PERSONNEL

Il incombe à chaque membre du personnel de comprendre le Code et de s'y conformer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TMX

Le conseil d'administration du Groupe TMX est responsable de l'examen et de l'approbation du présent Code.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FILIALES

Le conseil d'administration de chacune des filiales est responsable de l'examen et de l'adoption du présent Code, à moins que cette adoption ne soit contraire aux exigences légales ou réglementaires ou en matière d'audit ou de conformité ou aux directives d'une autorité de réglementation. En cas de contradiction, le conseil d'administration de cette filiale doit fournir au conseil d'administration de TMX l'assurance que ses politiques d'entreprise (le cas échéant) respectent en substance le présent Code.



Pendant la période d'emploi et par la suite

PENDANT LA PÉRIODE D'EMPLOI

Vous devez respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables au travail et en dehors du milieu de travail. Il vous incombe de comprendre le Code et de vous y conformer pendant la durée de votre emploi auprès de TMX. Étant donné que les politiques d'entreprise de TMX viennent appuyer le présent Code, tout manquement à une politique d'entreprise, y compris la norme ou la procédure connexe, constitue également un manquement au Code. En cas d'incompatibilité entre une politique, une norme ou une procédure d'entreprise et notre Code, le Code aura préséance.

Les questions traitées dans le Code étant essentielles à la capacité de TMX d'exercer ses activités conformément à ses valeurs (et à son mandat d'intérêt public), toute conduite illégale (au travail ou en dehors du milieu de travail) qui nuit à TMX ou à votre capacité à vous acquitter de vos responsabilités envers TMX ou qui contrevient au Code sera prise au sérieux et gérée en conséquence. S'il s'avère que vous avez enfreint le Code ou les lois et les règlements applicables, les mesures disciplinaires appropriées seront prises, mesures qui peuvent aller jusqu'au licenciement ou à la cessation immédiate de la relation d'affaires. En cas de violation des lois, TMX collaborera entièrement avec les autorités compétentes.

APRÈS LA CESSATION D'EMPLOI

Lorsque votre emploi auprès de TMX prend fin, vous devez continuer de respecter l'ensemble des obligations énoncées dans votre contrat de travail qui subsistent même après la résiliation de celui-ci, notamment votre obligation de ne divulguer et de n'utiliser aucun renseignement confidentiel, exclusif ou personnel ni aucun élément de propriété intellectuelle que vous avez reçu à titre de membre du personnel. Il vous est interdit d'accéder aux systèmes, aux ressources ou aux actifs de TMX (que votre accès ait été révoqué ou non par TMX).

De plus, vous devez rendre tous les biens de TMX se trouvant en votre possession et continuer de prêter assistance à TMX, à la demande de TMX et à ses frais mais sans indemnité supplémentaire, afin de consigner, de céder, d'obtenir, de protéger et de défendre les droits de propriété intellectuelle de TMX (y compris, mais sans s'y limiter, dans le cas de toute réclamation ou de tout litige).

La conformité au Code de déontologie PENDANT ET APRÈS LA PÉRIODE D'EMPLOI...



démontre votre engagement à respecter nos valeurs.

Dérogations, exceptions et dispenses

Les dérogations, les exceptions et les dispenses à l'égard du Code de déontologie, des politiques d'entreprise, des normes et des procédures sont rares et sont accordées uniquement dans des circonstances exceptionnelles. Si vous avez besoin d'obtenir une dérogation, une exception ou une dispense à l'égard du Code, vous devez en faire la demande au préalable à votre gestionnaire et en informer le responsable du présent Code ainsi que votre membre de l'équipe de la haute direction, en vous servant du modèle de traitement des exceptions.

Si votre gestionnaire approuve votre demande, il la fera parvenir pour examen au répondant du présent Code, au chef de la gestion des risques et de la conformité et au chef des affaires juridiques. Vous serez informé par écrit de leur décision.

Si vous êtes un dirigeant de Groupe TMX Limitée, vous devez présenter votre demande au comité de gouvernance et de surveillance réglementaire du conseil d'administration de TMX. Si elle est approuvée, cette dérogation, exception ou dispense sera communiquée au public si les lois applicables ou les politiques d'entreprise de TMX l'exigent.



Date de prise d'effet : 11 septembre 2023		Fréquence des examens : Tous les deux ans	Date du dernier examen : 7 décembre 2021
Répondant :	Cindy Bush Chef des ressources humaines Ressources humaines		
Propriétaire :	Cindy Churchill Directrice, Ressources humaines Ressources humaines		
Approbateur :	Conseil d'administration de Groupe TMX Limitée		